



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités de plus de 3 500 habitants.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes.

I – Le cadre juridique du rapport d'orientation budgétaire

Encadré par l'article 2312 du CGCT, le rapport du Débat d'orientation budgétaire est un outil d'aides au débat d'orientation budgétaire.

Il constitue une formalité substantielle ; toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Dans un contexte économique national très contraint (issu d'une loi de finances 2025 votée tardivement), l'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes pour les deux sections en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Une délibération prend acte de la tenue du DOB qui fera, par la suite, l'objet d'une publicité. Sa mise en ligne, dans un délai d'un mois, permet aux citoyens de disposer des informations financières.

II – Un aperçu de l'environnement macro-économique

A – Au niveau mondial : le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2025 tout comme en 2024. Seuls les Etats-Unis atteindraient une croissance attendue proche de 3 % alors que la zone euro peine à se redresser avec une croissance inférieure à 1 % et la Chine ralentit également avec une croissance inférieure à 5 %.

Après une période de resserrement pour lutter contre l'inflation, la plupart des banques centrales desserrent les étaux des taux d'intérêts dans un but de soutenir la croissance économique.

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20250225-210125-06-AU
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration.

Sur le plan politique, l'élection de Donald TRUMP fait peser le risque d'une politique plus imprévisible.

En Europe, le gouvernement français dispose d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

B – Au niveau de la zone euro : une économie affaiblie et une légère augmentation de l'inflation

La situation en zone euro, en ce début d'année 2025, présente des signes contractés. Après une modeste croissance de 0.7 % en 2024, l'économie a stagné au 4^{ième} trimestre principalement en raison des contre-performances de l'Allemagne et de la France. L'inflation a légèrement augmenté en janvier 2025 atteignant 2.5 % au lieu de 2.4 % en décembre 2024.

Malgré cette augmentation, la Banque Centrale prévoit de nouvelles baisses des taux avec une réduction attendue fin mars afin de soutenir l'économie affaiblie et de lutter contre les tensions commerciales mondiales.

Les perspectives de 2025 restent incertaines du fait des tensions géopolitiques.

C – Au niveau de la France : Une hausse de la dette publique orientée à la hausse limitant l'environnement des collectivités

1 – Une trajectoire de la dette publique orientée à la hausse

L'endettement public français est le 3^{ième} plus élevé des pays de l'Union Européenne

Le déficit public français est de 5.5 % en 2024. Il correspond, selon les lois européennes, au besoin de financement des administrations publiques (Administration centrale dont l'Etat, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale). Le déficit public des administrations publiques locales est de 0.4 % soit 7 % du déficit public total.

La dette publique a atteint un niveau historique à 3 303 milliards d'euros au 3^{ième} trimestre de 2024 soit 113.7 % du PIB ; Cette augmentation constante, qui a triplé en 20 ans, est principalement due à des déficits budgétaires persistants, où les dépenses publiques dépassent régulièrement les recettes.

Le budget national 2025 prévoit des réductions des dépenses publiques (soit 70%) et des augmentations ciblées des impôts sur les entreprises et les particuliers (30 %) dans l'objectif de réduire le déficit public sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2029. Pour 2025, l'effort de réduction des dépenses est porté à 60 milliards d'€.

Ce sont les engagements pris par la France auprès de l'Union Européenne.

Cette volonté gouvernementale soulève des inquiétudes quant à sa soutenabilité. Les efforts voulus devront être équilibrés afin de ne pas entraver la croissance économique.

Après une croissance du PIB liée à l'organisation des Jeux Olympiques, l'inflation sur 2025 continuerait de baisser pour atteindre 1.7 % en 2025 (2.3 % en 2024)

Pour 2025, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi privé. Les perspectives d'emploi privé restent donc dégradées.

Un projet de loi d'urgence pour Mayotte a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 22 janvier dernier. L'objectif vise à accélérer la reconstruction de l'île en dérogeant à certaines règles d'urbanisme et en réservant aux petites entreprises mahoraises des parts des marchés publics. Des mesures fiscales et sociales sont aussi prévues pour soutenir la population.

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20250225-210125-06-AU
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



2 – Un contexte politique et un effort attendu des collectivités

A – Des objectifs de redressement depuis plus de 10 ans au travers des lois de finances

Depuis 2014, il est fixé un objectif de redressement des comptes public. Pour rappel

LPFP 2014-2017 :

Objectifs de redressement des comptes publics (- 3% du déficit avec pour levier d'action la réduction des concours financiers).

LPFP 2018-2022 : Objectif de 3 % du déficit atteint. Les collectivités sont intégrées à l'objectif de ralentissement de la croissance de la dépense publique (contrat de Cahors : encadrement des dépenses de fonctionnement). La crise sanitaire fait exploser le déficit.

LPFP 2023-2029 :

Elle poursuit une logique de maîtrise des dépenses dans un contexte d'inflation et d'un PIB à - 3%.

En 2024, la dissolution inattendue de l'Assemblée, la formation tardive d'un gouvernement puis d'un second, ont contribué à tendre les relations entre le gouvernement et les collectivités. Dans ce contexte, un projet de loi spéciale a été voté le 11 décembre 2024 afin de pouvoir percevoir les ressources pour le fonctionnement des services.

Des déclarations ministérielles, en septembre dernier, révélaient l'état désastreux des finances publiques et demandaient leur contribution dans le relèvement des comptes publics. Sur 2025, après discussion, le gouvernement a consenti à réduire l'effort financier demandé aux collectivités à 2.2 milliards d'euros au lieu des 5 milliards initialement prévus.

B - Les principales mesures de la loi de finances 2025 pour les collectivités territoriales :

I – transferts financiers de l'Etat aux collectivités

Il s'agit des transferts financiers issus des dégrèvements législatifs ainsi que de la fiscalité transférée.

1 - DGF est maintenue stable à 27 245 milliards d €. Cependant une augmentation de la péréquation verticale est prévue avec une hausse de 140 millions d'€ pour la DSU et 150 millions d'euros pour la DSR. Ces augmentations seront financées par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI

2 – DETR est reconduire avec une enveloppe de 1 046 milliards d€ en autorisations d'engagement et 924.2 millions d'euros en crédits de paiements soutenant les projets d'équipement des communes et intercommunalités rurales

3 – compensation de la suppression de la Taxe d'habitation sur les Résidences principales. Les collectivités bénéficient d'une fraction de la TVA en compensation de la suppression de la THRP.

Pour 2025 le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant versé en 2024 après régularisation, améliorant ainsi la prévisibilité des recettes.

La suppression progressive de la CVAE initialement prévue sur 2 ans a été reportée en 2030 Les taux CVAE seront maintenus au niveau de 2024 jusqu'en 2027 puis réduits progressivement jusqu'en 2030.

Une contribution complémentaire de la CVAE est instaurée pour 2025 avec un taux de 47.4 %

4 – variables d'ajustement (concours financiers de l'Etat)

Une baisse significative des variables d'ajustement est prévue notamment une diminution de 152 millions d' € de la dotation de compensation de la réformer de

Accuse de réception en préfecture
036 263081324-20250225-210125-06-AU
Date de transmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



5 – FCTVA : Après des annonces d'une réduction du taux du FCTVA et suite aux débats parlementaires, le taux de 16.404 % est maintenu et les dépenses d'entretien conservent leur éligibilité au fond.

6 – diminution du Fonds Vert : Le budget consacre une baisse de 1.5 milliard d'euros des crédits alloués à la mission écologie, par rapport à 2024.

7 – Répartition du FPIC

Ce fond est un mécanisme de solidarité financière entre les collectivités locales visant à réduire les disparités de ressources fiscales

Les intercommunales ont délibéré à l'automne pour faire le choix des modalités de répartition de manière dérogatoire et de façon pluriannuelle. Les 72 communes d'Alès Agglomération ont voté pour le 16 octobre 2024 pour une répartition dérogatoire à la majorité des 2/3. Cette délibération a modifié le pacte financier, fiscal et solidaire 2021-2026. Cette décision augmente la part reversée aux communes pour 2024 à hauteur de 6.92 %/.

Le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales a été modifié par l'article 240 de la loi de finances de 2024 en remplaçant le produit de la CVAE perçu par le bloc communal par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de cet impôt.

II – Autres mesures

- Instauration d'un fonds de réserve pour les collectivités
- Intégration des communes anciennement classées en zone de revitalisation en zone France rurale revitalisation
- Fin du dispositif de soutien exceptionnel face à la croissance du prix de l'énergie

IV – Les principales orientations budgétaires de la ville pour 2025 : une rétrospective des actions engagées et priorités d'actions et les investissements pour bâtir La Grand 'Combe de demain

La construction budgétaire s'est poursuivie selon les orientations définies par le projet municipal porté par la majorité municipale :

- construire la ville de demain sans impacter le contribuable
- recourir le moins possible à l'emprunt
- réaliser au quotidien des économies de gestion

A – Rétrospective des finances communales assainies

Les finances se stabilisent et évoluent de manière positive.

a – Situation de la commune

		2020	2021	2022	2023	2024 estimé
Dépenses	réelles	4 875 528 €	5 173 699 €	5 369 316 €	5 281 713 €	5 650 264 €
fonctionnement						
Recettes	réelles	6 728 795 €	6 948 618 €	7 384 169 €	7 009 671 €	7 256 213 €
fonctionnement						
Dépenses d'investissement		2 583 642 €	1 738 464 €	3 391 770 €	1 587 848 €	2 505 382 €
Recettes d'investissement		1 834 464 €	2 514 128 €	3 741 104 €	1 603 061 €	1 074 308 €
Intérêts réglés à l'échéance		168 515 €	148 694 €	131 134 €	106 827 €	105 427 €

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20250225-210125-06-AU
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



Le résultat à la clôture, en dépenses d'investissement, est plus important que l'an passé du fait de l'absorption du budget lotissement et des subventions attribuées mais non encaissées pour les projets d'équipement.

b – Une dynamique de recherche de recettes

Cette dynamique se traduit par une recherche systématique de financement et ce, pour chaque projet porté par la ville. La volonté est de maintenir les taux d'imposition pour ne pas impacter les familles qui subissent déjà une augmentation de l'assiette locative.

Les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 1995, soit :

Foncier bâti : 54.19 % (taux communal 29.54 % et taux départemental 24.65%)

Foncier non-bâti : 79.27 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15.22 %

Ainsi, l'accroissement du produit fiscal est exclusivement lié à l'actualisation des valeurs locatives décidées par l'Etat et à la variation physique des bases induites par les constructions ou les aménagements des logements.

c – une épargne brute maintenue malgré le contexte d'inflation

	2020	2021	2022	2023	2024 estimé
Epargne brute	2 612 210	1 774 919	3 187 728	2 023 206	2 030 004

Le taux d'épargne brute (ratio de l'épargne brute sur les recettes de fonctionnement) des communes rurales est de 21,2 %, il est de 13,8 % pour les communes urbaines. Celui de la commune est de 29.51 %.

d – Une dette toujours maîtrisée et une baisse de l'encours confirmée

La commune n'a réalisé aucun emprunt réalisé de 2020 et 2024. La dette diminue encore en 2025

Evolution de la dette :

Période	Restant dû	Annuité totale	Capital	Intérêts
2020	4.924.747	770.258	593.608	176.650
2021	4.325.726	636.390	482.497	153.893
2022	3.824.906	610.042	477.489	132.553
2023	3.349.989	544.989	429.520	115.469
2024	2.926.743	509.094	408.567	100.527
2025	2 710 506.26	385 107	471 641	86 534
2026	2.157.456	406.359	333.033	73.326

Pour 2025 il est projeté sur le budget principal un encours de dette de 2 710 506.26 €.

La capacité de désendettement se situe en moins de 2 ans (soit 15 mois)

Le recours à un emprunt n'est pas prévu pour 2025 mais il reste une possibilité selon les projets et les opportunités.

e – Retour sur les principales réalisations de 2024

Durant l'année 2024, les principales réalisations d'investissement ont été :

projets suivants :

Accusé de réception en préfecture
03/2025
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



- La requalification du quartier de l'Arboux pour un montant de 520 008 € HT soit 624 010 € subventionnée à hauteur de 285 994 €
- La prise en charge d'une maison insalubre pour compte d'un tiers à hauteur de 360 000 € dont le paiement s'effectuera sur 2025
- Absorption du budget annexe lotissement à la suite de la décision du 17 septembre 2024 : 415 315.37 € dont 69 219.23 € de TVA
- Travaux d'éclairage public à hauteur de 62 000 €
- Obligations légales de débroussaillage
- Equipement d'un véhicule pour la collecte des encombrants

Les délais administratifs et autres procédures ont repoussé l'aboutissement de projets prévus sur 2024 mais pour lesquels les engagements de dépenses ont été réalisés pour une réalisation au premier semestre 2025

B – les orientations budgétaires : actions prioritaires pour bâtir la ville de demain

La construction budgétaire s'inscrit dans le prolongement de l'action engagée par la majorité municipale depuis 2020.

Deux paramètres sont à garder à l'esprit pour une gestion responsable des deniers publics : le contexte national incertain et la baisse de la population à la suite de la dernière campagne de recensement pour laquelle à ce jour et comme pour 2024, nous n'avons reçu aucune information. La fiche DGF donnera les informations fiables par rapport à l'attribution des dotations d'ici le vote du budget

1 - Le contexte budgétaire

La remise en œuvre de l'engagement des dépenses est effective sur 2025.

La commune s'est engagée auprès de la DGFIP sur un programme visant à la qualité des comptes publics. Le programme budgétaire 2024 s'est réalisé dans le cadre de la nomenclature M57.

La commune poursuivra l'évolution du cadre budgétaire en 2025 avec la mise en place du compte financier unique, regroupant le compte administration et le compte de gestion.

Ceci impactera en négatif le montant rétribué du FCTVA en plus de la baisse du taux prévu à la loi de Finances.

Une réflexion se poursuit au niveau de l'organisation et la planification des services et des missions afin de rendre un service public efficient et de qualité

2 – Un suivi régulier des frais engagés pour une maîtrise des dépenses de fonctionnement

- On constate ces derniers mois une accalmie des cours de gaz et d'électricité. La prévision budgétaire reste toutefois soumise la volatilité des marchés, l'instabilité climatique la hausse des taxes sur l'électricité. La commune a renouvelé son adhésion au contrat de groupe élargie porté par le SMEG pour la fourniture en électricité. Ces dépenses restent un point de vigilance pour la collectivité.
- Les services sont sensibilisés sur l'importance de mettre en concurrence pour tous les achats de fournitures et de matériel.
- Un contrôle de la consommation des carburants
- La commune maintiendra son soutien financier aux associations tant en subvention qu'en concours en nature (mise à disposition de locaux, matériel, subventions...) tout comme les actions du CCAS et du Centre Social
- Un programme des festivités réorienté et varié notamment sur la période estivale

Accusé de réception en préfecture
039-213001324-20250225-210125-06-AU
Date de réception : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



Concernant les établissements scolaires, après 1 ouverture de classe sur l'école Victor Hugo, en 2024, nous sommes aujourd'hui en attente, au regard des effectifs, des futures orientations de l'éducation nationale pour la rentrée de septembre 2025

La masse salariale fera l'objet d'un suivi particulier. Le coût de la masse salariale a évolué passant de 2 693 154 € en 2023 à 2 742 038 € en 2024. Durant l'année et afin de renforcer les équipes des services techniques notamment du fait de maladies ou de mises en disponibilité d'agents, la commune a recruté 5 agents en contrat aidé. Une dépense supplémentaire s'ajoutera en 2025 du fait des incidences de l'ordonnance n 2021-175 du 17/02/21 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale. La commune a décidé de participer à hauteur de 7 € par mois au frais de contrat de prévoyance conclu par les agents. Cette somme s'ajoute à celle déjà versée par la commune dans le cadre de la santé.

3 – La volonté d'un haut niveau d'investissement s'inscrivant dans la transition climatique

La commune souhaite poursuivre son projet de bâtir la ville de demain en maintenant un programme d'investissement sans omettre la question de la maîtrise budgétaire.

- C'est avec cet objectif qu'elle mettra en place son premier AP/CP (autorisations de programme et des crédits de paiement) pour le projet de réaménagement de l'avenue Nelson MANDELA (RD 297). Il s'élaborera sur 3 ans. Le montant prévisionnel total des travaux dépasse les 2 000 000 €.
- Reprise du pignon du hangar démoli
- A cela s'ajoute un projet dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie avec la requalification de l'espace Fernand JOUANEN en espace de détente et de loisirs ainsi qu'un projet « Jeunesse » élaboré avec les jeunes élus du conseil municipal.

Les projets non réalisés en 2024 du fait du temps de l'administration et des procédures seront reportés sur 2025.

- Couverture en ombrière et bardage pour le centre technique : le hangar est en cours de construction et à la réception des travaux, il sera couvert par des panneaux photovoltaïques.
- Le devenir de l'ensemble immobilier acquis sur les Pelouses (anciens autocaristes)
- Poursuite du projet d'enfouissement des réseaux secs : fin de la place Mathieu Lacroix et les rues adjacentes auquel s'ajoutera le projet sur l'Aubignac
- Renforcement de la passerelle entre Les Salles du Gardon et La Grand' Combe. Le projet a reçu un avis positif de la DDTM. Le temps des procédures puis le contexte météorologique ont repoussé les travaux au printemps
- Rénovation énergétique de l'école Jules Ferry avec dés imperméabilisation de la cour et renaturation et Rénovation énergétique du bâtiment de Champclauson (1^{ier} bâtiment) : la mise en concurrence va être lancée au mois de mars
- Poursuite des obligations légales de débroussaillage
- Mise en sécurité de la voirie communale dans le cadre des amendes de police : validé en octobre 2024 par le Département va débuter sur le premier semestre
- Création d'une ombrière Esplanade Ferdinand Durand : ce projet est validé. Des réunions publiques vont s'organiser pour l'expliquer. La réception des travaux est prévue à l'automne 2026

4 -Travaux en régie

Au côté des opérations d'investissement, la commune s'attachera à réaliser des travaux de proximité visant à améliorer le cadre de vie dans les quartiers.

Réhabilitation des logements communaux et des locaux

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20250225-210125-06-AU
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



La commune a proposé le relogement de deux associations pour la réalisation des travaux de l'espace Fernand JOUANEN. Afin de les accueillir dans de bonnes conditions, il convient de rénover certains points de ces espaces.

Un bureau est en cours de construction au 7 rue de la République pour le transfert d'une association.

Enfin, la commune se félicite d'accompagner une association de garde d'enfants de type « MAM » dans les locaux de l'ex-crèche Les Pitchounets. Ici encore, il conviendra de rafraîchir l'espace.

Reprise de voirie y compris au cimetière
Entretien courant

5 - Focus RH

La commune souhaite parvenir à une stabilité de la masse salariale. Il est prévu des départs en retraite sur la fin d'année et des actions dans le cadre de la mobilité interne pour tenir des besoins des services et répondre aux restrictions médicales dont bénéficient certains agents.

Aucune annonce de valorisation du point d'indice de la rémunération n'est à l'ordre du jour. Il est de 4.92 €.

Le coût de la masse salariale évoluera pour tenir compte des augmentations des taux notamment ceux de la CNRACL (caisse de retraite). En 2023, il est de 2 588 301.42 € (2 693 154 € - 104 853 € de recettes liées au remboursement de contrats aidés et accident de travail). En 2024, il est de 2 573 362.70 € (2 742 039 € - 168 676 € de recettes liées au remboursement de contrats aidés et accident de travail).

Bien que les charges de personnel ont augmenté en 2024 atteignant 2 742 039 € l'augmentation des remboursements liés aux maladies, absences, contrat aidés de plus de 60 000 € par rapport à 2023 à contribuer à maintenir la masse salariale nette en deçà des 2 600 000 €.

5 - La commune a déjà pris rang, dans le cadre d'une recherche de financement auprès :

- DETR
- Contrat Territorial – Département (traversée aggro – aménagement cyclable- contrat territorial simple)
- Les Fonds Verts
- L'agence de l'eau
- Alès Agglomération : Les fonds de concours des années 2024-2025 sont fléchés sur deux projets d'investissement différents
- La Région : la commune a intégré en juin dernier le dispositif de Bourg Centre Occitanie.

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20250225-210125-06-AU
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

